

le Monde des Artisans octobre 2008

## l'actualité dans le Lot-et-Garonne

### Premiers prix Ils sont des stars dans leur métier !

La chambre de métiers et de l'artisanat de Lot-et-Garonne et la Banque Populaire Occitane ont remis vendredi 30 novembre, les premiers prix départementaux « Stars et Métiers 2007 » récompensant des chefs d'entreprises artisanales particulièrement dynamiques (photo ci-dessous).



Depuis plus d'un quart de siècle, les Banques Populaires, en collaboration avec les chambres de métiers et de l'artisanat, les organisations professionnelles et les Socama, premier réseau de cautionnement mutuel artisanal, accompagnent et récompensent les entreprises artisanales performantes au travers de leur

réussite. Les lauréats 2007 sont...

#### ■ Prix Banque Populaire Occitane

SAS Isoweck, isolation - ZA Michelin, 47200 Marmande - Gérée par Gilbert Weck. Entreprise spécialisée dans l'isolation par soufflage de laines minérales en combles perdus.

#### ■ Prix CMA

Charpentes Serge Goacoulou - ZI route de Bordeaux, 47700 Casteljaloux. Entreprise spécialisée dans la construction de maisons en bois.

#### ■ Prix Socama

SARL ATPM, produits pyrotechniques - 47340 Hauteffage-la-Tour - Gérée par Corinne

Maurice. Entreprise spécialisée dans les produits pyrotechniques.

Au-delà de ces lauréats, c'est l'ensemble du secteur des métiers qui est mis à l'honneur aujourd'hui, traduisant ainsi son dynamisme et son rôle clé dans l'économie de notre département.

## Appui aux entreprises artisanales Les aides régionales

Le conseil régional d'Aquitaine souhaite s'engager aux côtés des artisans pour les accompagner au plus près de leurs préoccupations durant les différentes phases de la « vie » de leur entreprise.

La CMA accueillait le 16 octobre dernier le vice président du conseil régional, Michel Moyrand, venu présenter le règlement d'intervention de la politique régionale d'appui à l'artisanat et aux TPE.

#### Adaptation, développement et innovation

Ce sont les 3 mots clés de ce nouveau règlement qui vient en complément des mesures déjà existantes tant aux niveaux régional que départemental.

Ces mesures sont issues d'une réflexion menée à partir des difficultés rencontrées par les entreprises artisanales à savoir :

- Le déficit en main d'œuvre qualifiée.
- L'adaptation à un environnement de plus en plus complexe.
- L'accès à la ressource bancaire notamment le financement de la trésorerie.
- Les transmissions d'entreprises peu préparées.

Le conseil régional d'Aquitaine souhaite accompagner les trois temps de la vie de l'entreprise artisanale : **la création, le développement et la transmission.**

#### La création de l'entreprise

L'accompagnement des créateurs constitue un axe fort sur lequel le conseil régional entend être présent. Lorsque le créateur est accompagné dans la phase de construction de son projet et pendant les deux premières années de son lancement, l'entreprise est « plus forte », son taux de survie est supérieur en comparaison aux entreprises qui ne bénéficient pas d'accompagnement.

Les conseillers économiques de la chambre de métiers et de l'artisanat peuvent vous renseigner sur ce dispositif d'accompagnement. Le conseil régional souhaite également pallier au problème de financement lors de la création de l'entreprise notamment aux moyens financiers « de départs » qui sont souvent insuffisants pour faire aboutir le projet et se lancer.

#### Le développement de l'entreprise

Beaucoup de mesures innovantes ont été prises avec, en chef de file, les mesures liées à la création du premier emploi. En effet, plus de la moitié des entreprises artisanales n'emploient pas de salariés et pour cause

les charges salariales liées à l'embauche pèsent lourd dans le budget de la TPE. Le conseil régional encourage à la création du premier emploi par l'octroi d'une prime d'un montant de 5 000 euros qui permet d'abaisser les charges salariales de la première année suivant l'embauche.

#### La transmission de l'entreprise

En Aquitaine, 37 000 chefs d'entreprises ont plus de 55 ans et 30 % d'entre eux sont issus du secteur de l'artisanat. La transmission de leur entreprise constitue un enjeu essentiel en termes de développement économique et d'aménagement du territoire. Le dispositif d'aide a été élargi ; aujourd'hui, on recense pas moins de 5 mesures en faveur de la transmission qui visent à accompagner la transmission, faciliter la reprise par les salariés, soutenir les investissements du cédant et du repreneur, faciliter l'accès au crédit bancaire pour le repreneur.

**Pour en savoir plus à propos du nouveau règlement d'intervention, CONNECTEZ VOUS au site : <http://aquitaine.fr>**